

Compte-rendu Commission Partenariale Accès au Logement – 13/12/2019

Présents

Cf. feuille de présence

Absents excusés

CCAS Ville de Nice – Eliane Botte

Ordre du jour

1. Introduction : objectifs de la commission accès au logement
2. Point d'informations – politiques générales
3. Action de formation initiée dans le cadre de l'AMI LDA
4. Comité inter bailleurs CASA
5. Points divers

INTRODUCTION – OBJECTIFS DE LA COMMISSION PARTENARIALE ACCES AU LOGEMENT

La DDCS ouvre la séance pour rappeler les enjeux poursuivis par l'installation de la présente Commission Partenariale Accès au Logement.

L'ensemble des acteurs réunis lors de cette commission s'engagent actuellement sur la mise en œuvre de stratégies et de plans qui viennent alimenter et satisfaire aux enjeux de la démarche Logement d'abord. Aussi, il est nécessaire de pouvoir **connecter et coordonner les actions visant à satisfaire des objectifs communs** et sur lesquelles il est possible de faire des croisements (sur les publics par exemple, sur l'emploi, ...).

La commission Partenariale Accès au Logement est en conséquence une instance devant permettre, à l'échelle départementale :

- Un échange régulier permettant à l'ensemble des acteurs de disposer du même niveau d'information ;
- La régulation et la définition collective d'une articulation des stratégies suivant les priorités.

1. Service public de l'insertion

Présentation par le CD06

Dans le cadre des réflexions sur les prestations sociales, le gouvernement envisage la création du revenu universel d'activité (RUA), dont le projet de loi est attendu à l'été 2020 pour une mise en œuvre en 2023. L'objectif rappelé de ce RUA, qui résultera d'une fusion des prestations, est d'éviter que la reprise d'emploi paraisse trop coûteuse au regard des avantages à rester en inactivité. Il doit notamment neutraliser l'effet d'une reprise d'activité sur les APL, qui dépendent des revenus.

En parallèle, le gouvernement a émis le souhait de pouvoir créer le **Service Public de l'Insertion (SPI)**, devant permettre davantage d'homogénéité entre les politiques d'accompagnement et d'insertion. Il s'adressera à l'ensemble des bénéficiaires du RUA.

Suite au lancement d'un appel à projet par l'Etat, le **CD06 a candidaté pour mettre en œuvre un projet expérimental susceptible de préfigurer le SPI** :

- Candidature sous forme de consortium : CD06, Etat, CAF et acteurs de l'emploi (Pôle emploi, PLIE, missions locales, syndicat patronal ...)
- Projet : mise en commun de moyens permettant de fluidifier et de favoriser l'accès à l'emploi des personnes (par exemple sur la mise en commun de moyens sur les modes de garde, etc...)
- Publics identifiés : bénéficiaires du RSA, jeunes de l'ASE, personnes handicapées ainsi qu'une partie des inscrits à Pôle Emploi ;
- Financement : à hauteur de 250 000 € par an pour l'Etat et abondement supérieur pour le CD06, le financement portant sur de l'ingénierie de projet et l'animation du dispositif. Des financements plus conséquents seront mis à disposition par la suite ;
- Réponse sur candidature appel à projet : après le 15/12/2019.

Echanges des participants

- Est évoquée la question de la formation pour les personnes en recherche d'emploi : de nouvelles dynamiques portent sur une formation « en emploi », et non plus sur un processus de formation préalable à l'emploi. Elle aboutirait à une certification sur mesure en fonction du poste. Le PACTE, qui vise l'accès à l'emploi par la formation qualifiante, représente plus de 400 000 € euros de financement dans le département ;
- L'axe emploi/logement mérite d'être précisé et davantage travaillé dans le cadre de la démarche Logement d'abord : un lien sera à faire avec ce projet de SPI. En effet, il permettrait de sécuriser le parcours résidentiel en garantissant la solvabilité des demandeurs.

2. Service public de la rue au logement

Présentation par la DDCS

Lors d'une journée d'informations récente, le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des populations défavorisées, Sylvain Mathieu, a présenté les premières esquisses du projet de service public de la rue au logement.

Les points clés mis en avant par S. Mathieu portent notamment sur :

- La **création d'une agence du service public de la rue au logement** qui regrouperait la DIHAL et une partie de la DDCS et de la DHUP ;
- L'**accentuation de la dimension territoriale**, induite par le renforcement des liens à opérer entre le niveau stratégique et opérationnel ;
- La **place du SIAO**, proposé comme devant être le garant de cette politique publique de la rue au logement. Sa **gouvernance pourrait inclure l'ensemble des porteurs de politiques publiques**, notamment l'Etat, les EPCI et le département.

Les cibles du futur service public de la rue au logement seront les personnes à la rue, en situation de fragilité.

Echanges des participants

- Une réflexion doit s'engager sur la manière dont le SIAO est aujourd'hui structuré (groupement d'associations). A l'avenir, la forme d'un GIP et d'un GCSMS pourrait être privilégiée ;
- La Commission partenariale accès au logement qui s'installe préfigure favorablement cette nouvelle gouvernance, dans un objectif d'harmonisation des moyens et de politiques publiques partagées ;
- La SIAO va devenir un outil de gouvernance partagée ; actuellement garant de la mise en œuvre des politiques publiques, il deviendra un lieu où celles-ci se discutent ;
- La réorganisation du SIAO, via notamment ses commissions territoriales, préfigure sensiblement ces nouvelles orientations ;
- La stratégie du CD06 est également concordante (cf. ci-après : actions à venir sur le volet intermédiation locative).

3. Stratégie du CD06 sur l'IML et le FSL

Présentation par le CD06

Les projets suivants sont en cours de réflexion :

Organisation de nouveaux moyens sur la captation de logements dans le parc privé

- Projet : l'enjeu est de concentrer des moyens financiers sur la captation des logements ainsi que sur la gestion locative adaptée ;

- Objectifs : des moyens complémentaires devant donner lieu à une augmentation de l'offre de logements privés mobilisés à des fins sociales, et permettre d'atteindre la cible de 200 logements supplémentaires captés par an ;
- Articulation avec l'accompagnement : cette action porte sur la question de la captation, étant entendu que si le ménage doit faire l'objet d'un accompagnement, celui-ci sera déclenché par ailleurs via une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans le cadre du FSL (départemental ou métropolitain).

Régulation des logements via le SIAO

Le CD06 prévoit d'orienter vers le SIAO l'ensemble de son offre de logements du parc privé mobilisée à des fins sociales.

FSL

- Une **modification du règlement intérieur du FSL** est attendue début 2020, pour l'ouvrir notamment à davantage de bénéficiaires ;
- Une réflexion est par ailleurs en cours sur une réorganisation des mesures ASLL. Il s'agit notamment de pouvoir graduer l'intervention de l'ASLL suivant les situations. L'accompagnement social doit également pouvoir être déclenché selon les besoins, notamment lorsque le ménage est déjà dans les lieux.

Echanges des participants

- Sur le sujet de la captation de logements : la DDCS affirme que le programme 177, qui finance aujourd'hui la captation de logement assorti d'accompagnement, ne devrait plus être utilisé pour pallier la carence de logement mais se recentrer sur un soutien des ménages dans le cadre d'un accompagnement social uniquement. La captation du parc privé à des fins sociales est un outil du PLH et non du programme 177.
La Métropole souligne les efforts réalisés sur la production et la mobilisation d'une offre de logements abordables. La DDCS assure ici qu'il ne s'agit pas de reporter les responsabilités sur les EPCI et que les différentes administrations doivent s'entendre pour répondre aux besoins de leur public, qui est commun.
- La CASA indique avoir élaboré des fiches pratiques expliquant que le programme 135 peut être utilisé pour financer l'IML comptant pour le contingent SRU des communes. Elle attend toutefois de connaître les détails de la nouvelle politique relative au programme 177 pour communiquer à ce sujet et développer cette offre.
- La Métropole NCA indique les démarches d'ores et déjà mises en place et visant à orienter vers le SIAO, les offres de logements en Gestion Locative Adaptée financées au titre du FSL. Elle estime par ailleurs qu'il conviendra de clarifier les méthodes sur la définition du financement (Etat, CD06 et Métropole) compte tenu de l'orientation commune de ces trois financeurs vers le SIAO.

4. CLLAJ métropolitain

La Métropole informe de la mise en place d'un CLLAJ sur son territoire, à compter de 2020 (mise en place fin du premier semestre 2020).

Ce CLLAJ s'adresse à l'ensemble des publics 18-30 ans et répond aux objectifs d'**accueil des jeunes, d'accès à l'information, d'aide dans la recherche d'un logement adapté aux besoins et de maintien dans le logement**. Le projet est en lien étroit avec la Maison de l'Habitant de la Métropole mais également la mission locale.

Sur ce point, la DDCS estime qu'un lien doit être fait avec d'autres dispositifs visant également le public jeunes. A titre d'exemple, est citée l'action de prévention des ruptures des sortants de l'ASE (action financée dans le cadre du plan pauvreté), et dont l'objectif est bien d'accompagner les jeunes sortant de l'ASE sur le logement, l'emploi, l'accompagnement,...).

ACTION DE FORMATION

Le projet de formation proposé dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du LDA sur les territoires CASA et Métropole est présenté.

Il est précisé que la proposition, remise en séance, est un projet qui peut encore évoluer et doit être affiné avec le **prestataire retenu, l'IESTS**. Les premières sessions de formation devraient être organisées à partir du mois de mars.

Les modules de formation permettront de **favoriser la participation des personnes et de décroisser en associant plusieurs types d'acteurs** : intervenants sociaux, bailleurs et élus. 1 000 participants pourraient potentiellement être formés lors de cette action.

Remarques présentées sur ce projet de formation :

- Il serait intéressant de poursuivre cette première action par un module de formation certifiant ;
- Le CNFPT serait en train de mettre en place un module de formation Logement d'abord dont il serait intéressant de pouvoir connaître le contenu.

COMITE INTER BAILLEURS CASA

La réunion de lancement a eu lieu le 18 septembre 2019. Le **projet est actuellement en phase de diagnostic**. Après une revue documentaire et des entretiens avec différents acteurs, un questionnaire destiné aux bailleurs est sur le point d'être envoyé afin de cerner leurs problématiques.

Une restitution du diagnostic en équipe projet **est prévue le 22 janvier 2020 à 13h30**. La CASA invite les partenaires intéressés à y assister.

POINTS DIVERS

Observation sociale – publics invisibles

Une action est prévue en 2020 dans le cadre de l'AMI mise en œuvre accélérée. Le lancement suppose une préparation importante sur l'étayage de diagnostics. Il s'agira du prochain marché que la DDCS prévoit de lancer.

AMI LDA – Travaux sur la définition d'une plateforme territoriale d'accompagnement.

Il est proposé que les usagers puissent être associés à l'élaboration de cette plateforme. Des ateliers de travail étant à mener sur 2020, les usagers et/ ou représentants d'usagers pourraient être associés sur cette phase.

Une réflexion doit s'engager sur les personnes associées : usagers ayant bénéficié d'un diagnostic accès au logement par exemple, représentants d'usagers, travailleurs pairs, ...

La prochaine réunion de la commission est fixée au 13 janvier 2020 à 9h00 en DDCS